

Logement : un ménage sur six en situation de vulnérabilité énergétique

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 205 • Décembre 2025



Depuis la loi dite « Grenelle II » de 2010, la réduction de la précarité énergétique est un axe prioritaire des politiques publiques, sociales et environnementales. Cette préoccupation a conduit à la création de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) en mars 2011. Elle a ensuite été réaffirmée dans les lois « Énergie et climat » et « Climat et résilience ».

En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, 590 000 ménages sont en **situation de vulnérabilité énergétique** vis-à-vis de leur résidence principale, soit 17,3 % des ménages. Ce taux est similaire à celui de France métropolitaine (17,4 %). Leurs **dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat** représentent au moins 9,2 % de leur **revenu disponible**. Plusieurs facteurs déterminent la vulnérabilité énergétique : la qualité générale du logement, sa localisation (climat notamment) et le niveau de vie du ménage qui y réside. En revanche, l'usage effectif des ménages occupants (température de chauffage par exemple) n'est pas pris en compte.

Davantage de ménages vulnérables à l'ouest de la région

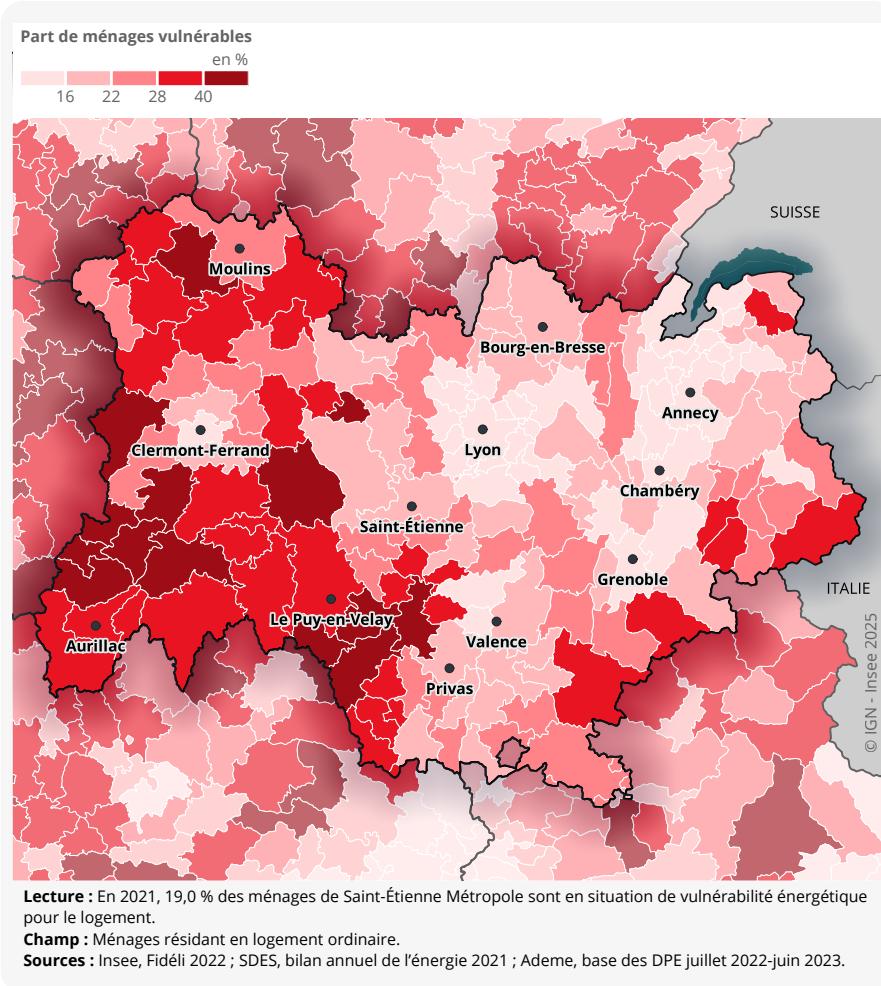
L'ouest de la région concentre les taux de ménages vulnérables les plus élevés : le Cantal (37 %), la Haute-Loire (30 %) et l'Allier (28 %) sont les départements les plus touchés. Dans certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de ces départements, plus d'un ménage sur deux est vulnérable énergétiquement, comme dans le Pays Gentiane (72 %), Sumène-Artense (66 %) ou encore Chavanon Combrailles et Volcans (58 %) ► **figure 1**.

En 2021, 590 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique vis-à-vis de leur logement en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un ménage sur six. Le phénomène touche davantage l'ouest de la région. La vulnérabilité énergétique résulte de plusieurs facteurs : niveau de vie, composition du ménage, isolation du logement, mode de chauffage ou encore conditions climatiques, souvent rigoureuses dans la région. Elle affecte plus fortement les personnes seules, âgées ou vivant sous le seuil de pauvreté. Les habitants résidant dans des logements anciens, souvent mal isolés, et ceux chauffés au fioul sont particulièrement concernés. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, la rénovation des logements constitue un enjeu majeur pour réduire significativement et durablement la consommation énergétique des ménages.

À l'inverse, le Rhône (11 %), la Haute-Savoie (14 %) et l'Isère (14 %) sont moins concernés. Les EPCI avec les plus faibles parts de ménages vulnérables sont situés

autour de Lyon, comme la Vallée du Garon (8 %), la Côte à Montluel (9 %) ou encore le Pays de l'Arbresle (10 %). Concernant les métropoles régionales, celles de Lyon (10 %)

► 1. Part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique vis-à-vis du logement, par EPCI, en 2021



et de Grenoble (11 %) sont bien en dessous de la moyenne régionale, tandis que celles de Clermont-Ferrand (16 %) et de Saint-Étienne (19 %) s'en rapprochent.

Plus d'un ménage pauvre sur deux en situation de vulnérabilité énergétique

La vulnérabilité énergétique dépend des revenus et des dépenses énergétiques théoriques des ménages. Ceux vivant sous le seuil de pauvreté y sont plus souvent exposés : en 2021, 55 % des ménages pauvres sont vulnérables, contre seulement 12 % pour ceux qui ne le sont pas. Ainsi, les ménages pauvres sont quatre fois plus exposés à la vulnérabilité énergétique que les autres, les dépenses énergétiques pesant plus fortement sur leur revenu. Au total, les ménages pauvres représentent 42 % de l'ensemble des ménages vulnérables, alors qu'ils ne comptent que pour 13 % de la population régionale. Le risque de vulnérabilité énergétique décroît avec l'augmentation du niveau de vie ► figure 2. Parmi les 10 % des ménages les plus pauvres, le taux de vulnérabilité s'élève à 61 %. Il s'établit à 35 % pour le deuxième décile et 25 % pour le troisième décile. À l'opposé, ce taux est inférieur à 3 % parmi les 30 % des ménages les plus aisés.

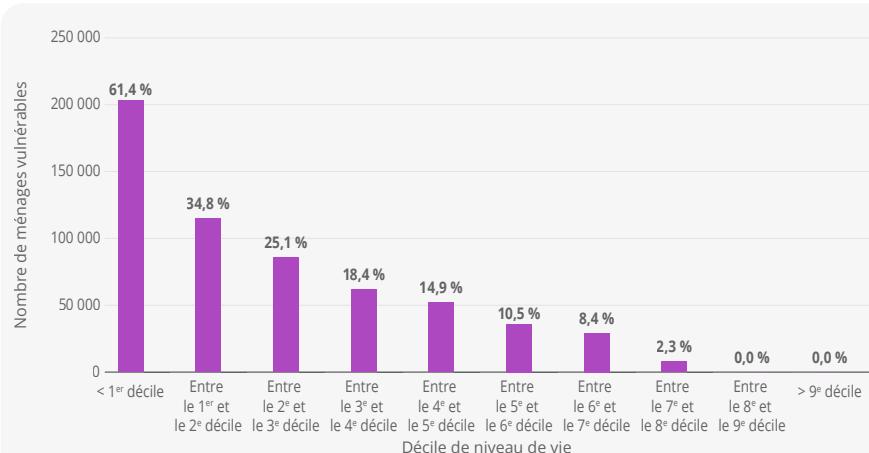
Dans la région, les dépenses énergétiques théoriques des ménages atteindraient en moyenne 1 820 euros sur l'année 2021, contre 1 730 euros en France métropolitaine. Les ménages vulnérables énergétiquement dépenserait 2 690 euros en 2021, soit 47 % de plus que la moyenne régionale. En particulier, dans le Cantal et la Haute-Loire, les ménages vulnérables consacreraient plus de 3 000 euros par an aux dépenses énergétiques de leur logement.

Les personnes âgées et celles vivant seules davantage exposées

La vulnérabilité énergétique vis-à-vis du logement diffère selon l'âge des membres du ménage. Elle est plus importante chez les personnes âgées, dont le revenu baisse avec le départ en retraite. Un ménage de 65 ans et plus sur quatre, comme un ménage de 75 ans et plus sur trois, est en situation de vulnérabilité énergétique, contre un sur six en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes. Les jeunes, percevant en général un plus faible revenu en début de carrière professionnelle, le sont également plus souvent : un quart des ménages de moins de 25 ans est vulnérable. À proportions équivalentes, les ménages de 65 ans et plus sont toutefois dix fois plus nombreux en situation de vulnérabilité énergétique (294 600) que ceux de moins de 25 ans (28 700).

Les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont aussi particulièrement

► 2. Nombre et part de ménages vulnérables en Auvergne-Rhône-Alpes par décile de niveau de vie, en 2021



Lecture : En 2021, 85 400 ménages appartenant au troisième décile de niveau de vie sont en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement, soit 25,1 %.

Champ : Ménages résidant en Auvergne-Rhône-Alpes en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

touchées. Leur niveau de vie est souvent moindre que celui des ménages pouvant bénéficier de deux sources de revenus. Les femmes seules sont plus vulnérables que les hommes seuls (34 % contre 27 %). Des métiers plus féminins, souvent moins rémunérés, expliquent notamment cette différence. Leur espérance de vie, supérieure à celle des hommes, est un second facteur explicatif. Aux âges avancés, elles sont plus couramment veuves. Le cumul de ces deux situations accroît ainsi le risque de vulnérabilité énergétique.

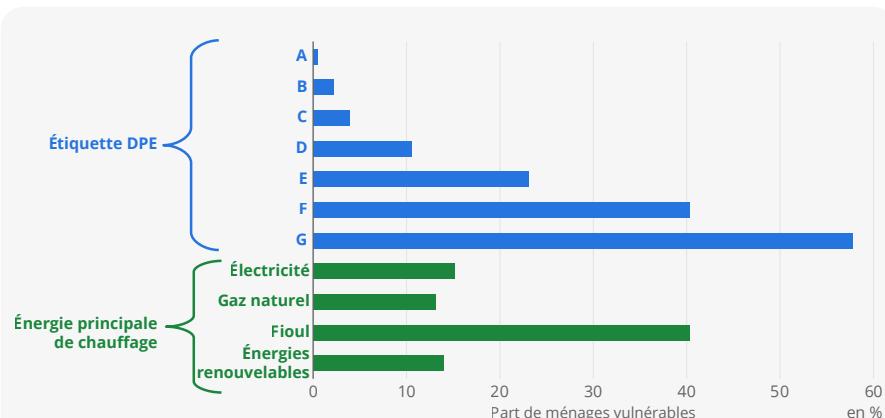
En Auvergne-Rhône-Alpes, les propriétaires sont dans l'ensemble autant vulnérables que les locataires. Ils le sont toutefois moins que les locataires du parc privé. Parmi l'ensemble des locataires, et malgré des niveaux de vie plus modestes, ceux du parc social sont moins vulnérables que ceux du privé. Les logements du parc social sont souvent moins énergivores, une partie d'entre eux ayant bénéficié d'une rénovation et donc d'une meilleure isolation.

Les ménages chauffés au fioul particulièrement concernés

Les ménages vivant en maison sont plus souvent confrontés à la vulnérabilité énergétique (21 %) que ceux résidant en appartement (14 %). Au-delà du type de logement, les caractéristiques du bâti, évaluées à travers le diagnostic de performance énergétique (DPE), influencent la vulnérabilité énergétique des occupants. Les passoires énergétiques représentent un logement sur six et concentrent trois fois plus de ménages vulnérables. Un tiers des logements du Cantal sont des passoires énergétiques, soit plus du double du niveau régional. De ce fait, le taux de vulnérabilité énergétique des ménages du département est élevé.

Dans la région, 12 % des ménages utilisent le fioul comme énergie principale de chauffage. Souvent associé aux passoires énergétiques, le chauffage au fioul est un marqueur fort de

► 3. Part de ménages vulnérables en Auvergne-Rhône-Alpes par étiquette DPE et énergie principale de chauffage du logement, en 2021



Lecture : En 2021, 40,3 % des ménages résidant dans un logement classé F sont en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement.

Champ : Ménages résidant en Auvergne-Rhône-Alpes en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

vulnérabilité énergétique. Quatre ménages sur dix se chauffant au fioul sont vulnérables ► **figure 3** et la moitié des logements concernés sont des passoires énergétiques. Ce mode de chauffage consomme davantage d'énergie que les autres combustibles, pour un coût plus élevé. Le Cantal est le troisième département de France métropolitaine où la part de ménages se chauffant au fioul est la plus importante (27 %), après la Lozère et la Creuse. La Haute-Loire est neuvième (22 %). Dans ces départements à dominante rurale, le choix d'un mode de chauffage moins énergivore est plus restreint, comme c'est le cas, par exemple, avec le gaz naturel, faute de raccordement.

En maison comme en appartement, la vulnérabilité énergétique augmente avec la taille du logement : plus les logements sont grands, plus elle est importante. Le montant des dépenses énergétiques s'accroît en effet avec la surface à chauffer. À surface identique, les maisons, plus exposées aux aléas climatiques, sont plus énergivores que les appartements ; elles sont souvent plus anciennes et regroupent la quasi-totalité des logements chauffés au fioul. La vulnérabilité énergétique dépend aussi de l'ancienneté du logement. Ainsi, un quart des ménages habitant dans un bâtiment construit avant 1948 sont vulnérables, contre 10 % dans les logements construits entre 1989 et 2000, et 6 % dans ceux construits entre 2001 et 2012. Depuis 1992, les réglementations thermiques successives ont progressivement renforcé

► Encadré – La rénovation des logements, un enjeu pour réduire la consommation énergétique des ménages

Au-delà des caractéristiques des logements et du climat, l'augmentation des prix de l'énergie ces dernières années contribue à la vulnérabilité énergétique des ménages. En faisant l'hypothèse d'une hausse uniforme de 20 % des prix de tous les combustibles et de 5 % des revenus, la part de ménages vulnérables atteindrait 20,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 3,5 points de plus. Ainsi, 116 000 ménages supplémentaires seraient en situation de vulnérabilité énergétique. Dans ces conditions, la réduction de la consommation d'énergie constitue un enjeu central, tant sur le plan social qu'environnemental. Afin d'y répondre, plusieurs mesures ont été mises en place : des réglementations strictes, telles que l'interdiction à la location des passoires énergétiques, ainsi que des dispositifs d'aide financière, comme MaPrimeRénov' ou la TVA à taux réduit.

Parmi les leviers de lutte contre la vulnérabilité énergétique, la rénovation des logements énergivores s'impose comme une priorité majeure pour réduire significativement la consommation d'énergie et améliorer le confort des occupants. Dans un scénario de rénovation avec un double saut de classe des passoires énergétiques, c'est-à-dire où tous les logements classés G passeraient en E, et tous les logements classés F passeraient en D, 119 000 ménages sortiraient de la vulnérabilité énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes. La part de ménages vulnérables atteindrait alors 13,9 %, soit une baisse de 3,4 points.

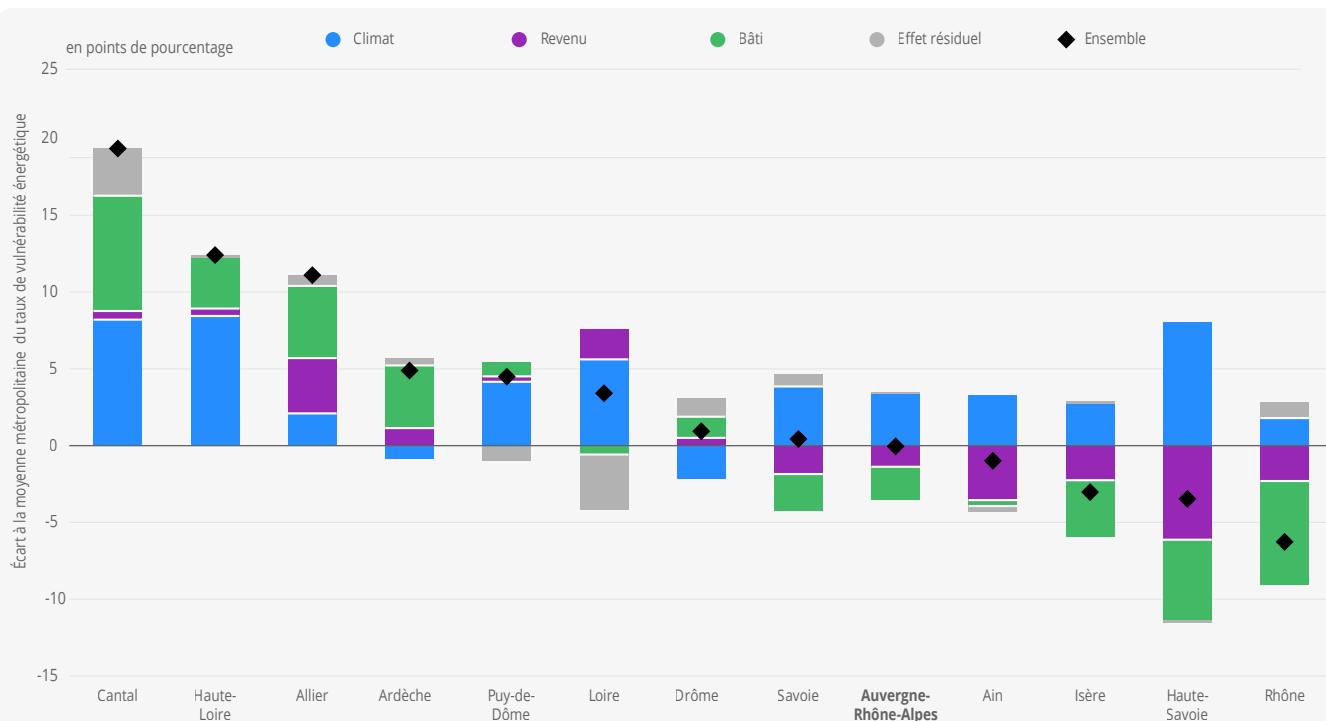
les exigences en matière d'isolation et de performance énergétique des logements, pour réduire leur consommation d'énergie et leur impact carbone. La réglementation environnementale 2020, en vigueur depuis 2021, met désormais l'accent sur la réduction globale des émissions de CO₂ et favorise les bâtiments à énergie positive ► **encadré**.

Des facteurs de vulnérabilité différents selon les territoires

Les facteurs influençant la vulnérabilité énergétique diffèrent selon les territoires.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le climat contribue à augmenter le taux de vulnérabilité énergétique de 3,3 points par rapport à la France métropolitaine. La majorité de la région est, en effet, sous l'influence d'un climat semi-continentale froid, avec les températures hivernales les plus basses du pays. À l'inverse, le bâti, de meilleure qualité, et le revenu, plus élevé en moyenne, contribuent à compenser l'effet climatique avec respectivement -2,0 points et -1,3 point ► **figure 4**. À caractéristiques identiques, un logement situé dans une zone plus froide requiert davantage d'énergie pour atteindre une même température intérieure, d'autant

► 4. Écart à la moyenne métropolitaine du taux de vulnérabilité énergétique par facteur d'exposition et par département, en 2021



Lecture : Le taux de vulnérabilité énergétique de l'Ardèche est 4,9 points au-dessus de celui de la France métropolitaine. Le climat contribue à réduire cet écart de 0,8 point. Le bâti et le revenu contribuent à l'augmenter respectivement de 4,1 points et 1,1 point. Le reste (effet résiduel), c'est-à-dire les caractéristiques non prises en compte par les variables du modèle, relève des spécificités du territoire et augmente l'écart de taux de vulnérabilité entre l'Ardèche et la France métropolitaine de 0,5 point.

Champ : Ménages résidant en Auvergne-Rhône-Alpes en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

plus lorsqu'il s'agit d'une maison. Or, un tiers des ménages d'Auvergne-Rhône-Alpes réside dans un logement situé dans une commune classée en **zone de montagne**, contre un ménage sur dix en France métropolitaine.

Plusieurs profils de départements émergent dans la région. Les ménages du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Allier sont les plus vulnérables énergétiquement. Ils supportent un climat plus rigoureux, leurs revenus sont inférieurs et leur bâti, plus ancien, est moins performant qu'en France métropolitaine. Dans ces départements, les logements cumulent les facteurs d'exposition à la vulnérabilité énergétique : trois logements sur quatre sont des maisons, souvent énergivores en raison d'une isolation insuffisante et d'équipements de chauffage vétustes ou inefficaces. L'ouest de la région cumule aussi des dépenses énergétiques supérieures à la moyenne régionale.

Les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire ont des taux de vulnérabilité énergétique supérieurs à celui de la France métropolitaine ; ils s'expliquent principalement par un climat moins favorable. À l'inverse, l'Ardèche et la Drôme sont les deux seuls départements de la région profitant d'une météo plus clémence. Leur climat méditerranéen est relativement doux avec des hivers plus tempérés. Cela ne suffit pas, en revanche, à compenser les effets défavorables du revenu et du bâti.

L'Ain, l'Isère, la Haute-Savoie et le Rhône présentent des taux de vulnérabilité énergétique inférieurs à la moyenne métropolitaine. Dans ces départements, des revenus élevés et des caractéristiques du bâti favorables contribuent à réduire la vulnérabilité des habitants. Le climat y est pourtant moins clément. Le relief, particulièrement marqué en Isère et en Haute-Savoie, amplifie ses effets défavorables. Les régions lyonnaise et grenobloise, ainsi qu'une partie de la Haute-Savoie (surtout près de la frontière suisse) cumulent des dépenses énergétiques inférieures et des revenus supérieurs à la moyenne, régionale comme nationale. La Savoie présente le même profil, bien que son taux de vulnérabilité énergétique soit supérieur à celui de France métropolitaine. C'est l'un des départements les plus exposés aux basses températures, notamment en raison de l'altitude. ●

Johanne Aude, Aurélien Durand (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Définitions

Un ménage est dit en **situation de vulnérabilité énergétique** pour le logement si ses dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat rapportées à son revenu disponible (c'est-à-dire son taux d'effort énergétique pour le logement) sont supérieures à 9,2 %. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort théoriques en France métropolitaine en 2021. Sont systématiquement considérés comme non vulnérables les ménages dont le niveau de vie dépasse le 3^e quartile, c'est-à-dire ceux que leur niveau de vie place parmi les 25 % de ménages les plus aisés.

Les **dépenses énergétiques conventionnelles/théoriques liées à l'habitat** correspondent à un usage standard du logement occupé et portent sur cinq usages de l'énergie pour le logement : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et le fonctionnement des auxiliaires de ventilation mécanique contrôlée. Le chauffage et l'eau chaude représentent en France, en moyenne, plus de 95 % des dépenses énergétiques considérées ici.

Le **revenu disponible** d'un ménage est le revenu à sa disposition pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (y compris les indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues. La majeure partie des impôts directs en est déductible.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc identique pour tous les individus d'un même ménage.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 158 euros net par mois en 2021.

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** renseigne sur la performance énergétique d'un logement en évaluant sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre conventionnelles au m², pour un usage standard. L'étiquette A à G attribuée dépend des caractéristiques du bâti (dont les combustibles utilisés) et du climat local. L'établissement de ces diagnostics s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen qui vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments.

Les **passoires énergétiques** sont les logements étiquetés F ou G lors du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Une **zone de montagne** se caractérise par des handicaps liés à l'altitude, à la pente et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux. Dans la région, près de 60 % des communes sont concernées.

► Méthode

Pour réaliser des estimations de vulnérabilité énergétique à un niveau géographique fin, l'étude repose sur les diagnostics DPE de la base Ademe enregistrés entre juillet 2022 et juin 2023. Un travail d'appariement avec les logements de la base Fidéli 2022 a été effectué. Ces données, qui couvrent une partie seulement des résidences principales métropolitaines, ont été pondérées par calage, afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1^{er} janvier 2023. En disposant de l'ensemble des informations disponibles dans les diagnostics, ainsi que des revenus des ménages et des prix des énergies en 2021, on estime alors le taux de vulnérabilité du territoire.

Une modélisation linéaire permet d'estimer les effets sur la part de ménages vulnérables d'un territoire par rapport à un autre :

- des écarts de revenu des ménages (revenu moyen des ménages et taux de pauvreté) ;
- des différences de climat (pourcentages de logements relevant de chacune des huit catégories climatiques et des trois classes d'altitude, utilisées dans les calculs officiels des DPE) ;
- des différences concernant le bâti, réparties en trois catégories : type de logement (appartement ou maison, surface, etc.), qualité de l'isolation (coefficients moyen de déperdition énergétique du logement, indice d'isolation moyen) et type de combustible.

Les différences non prises en compte par le modèle (effet résiduel) peuvent s'entendre comme relevant des spécificités du territoire.

Des simulations de changement de prix ou de rénovation sont réalisées. La hausse ou la baisse du nombre de ménages vulnérables s'entend à taux d'effort fixe (dépenses énergétiques supérieures ou égales à 9,2 % du revenu).

► Pour en savoir plus

- **Lenzi E., Masson K., Mora V., Prusse S.**, « Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021 », Insee Analyses n° 106, avril 2025.
- **Brion D., Logeais C., Maire F.**, « Logement : un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 129, septembre 2025.
- **Fidani G., Mereau B.**, « Logement : plus d'un ménage sur dix en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 133, septembre 2024.

